

N° 89260008 au catalogue
ISSN 2818-5064

Rapport annuel sur la Loi sur la protection des renseignements personnels de Statistique Canada, 2022-2023

Date de diffusion : le 29 novembre 2023

 Statistique
Canada Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Introduction.....	4
Administration de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	4
Organisation et mandat de Statistique Canada	4
Instrument de délégation	5
Ressources	5
Rapport statistique	6
Mise en œuvre Protection des renseignements personnels	6
Demandes de renseignements personnels	8
Autres demandes.....	9
Décisions rendues au regard des demandes traitées	10
Délais de traitement et prorogations	10
Exemptions et exclusions	10
Coûts.....	10
Initiatives de formation relatives à la protection des renseignements personnels	10
Politiques, directives et procédures.....	11
Plaintes et enquêtes.....	12
Traitement des demandes	12
Atteintes à la vie privée.....	13
Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée	14
<i>Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux</i>	15
<i>Projet de prétraitement des données administratives</i>	15
<i>Données de la police militaire des Forces canadiennes dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité</i>	16
<i>Enquête canadienne sur les mesures de la santé</i>	16
<i>Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes</i>	16
<i>Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet</i>	16
<i>Enquête canadienne sur l'incapacité</i>	17
<i>Enquête auprès des Autochtones</i>	17
<i>Environnement de statistiques longitudinales sur l'immigration</i>	17
<i>Profils des victimes de la violence liée aux gangs : Analyse d'une cohorte de la Colombie-Britannique</i>	18
<i>Enquête sur les technologies de pointe et Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise</i>	18
<i>Enquête sur la sécurité financière</i>	18



<i>Enquête sur les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes</i>	19
<i>Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges</i>	19
<i>Système automatisé de contrôle d'accès</i>	19
<i>Système de gestion des relations avec les clients – Commentaires des clients</i>	20
<i>Sondage sur le mieux-être des employés – Emploi et Développement social Canada - Collecte</i>	20
<i>Sondage sur le mieux-être des employés – Emploi et Développement social Canada – Modification apportée au partage des données</i>	20
<i>Sondage sur le mieux-être des employés – Populations difficiles à joindre – Projet pilote</i>	21
<i>Microsoft 365</i>	21
<i>Enquête sur la COVID-19 et la santé mentale – Cycle 1</i>	21
Couplage de microdonnées	21
Types de divulgations en vertu du paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels	22
Annexe A : Ordonnance de délégation	23
Annexe B : Rapport statistique	24
Annexe C : Couplage de microdonnées	25



Introduction

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* permet aux citoyens canadiens et aux personnes vivant au Canada d'avoir accès aux renseignements personnels qui les concernent et qui sont détenus par des institutions fédérales. La Loi les protège également contre la divulgation non autorisée de ces renseignements personnels et impose des mesures de contrôle rigoureuses sur la collecte, l'utilisation, l'entreposage, la divulgation et l'élimination de tout renseignement personnel par le gouvernement.

Le Rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* est préparé et soumis conformément à l'article 72 de la Loi et couvre la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Le rapport est déposé au Parlement.

Administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

La *Loi sur la protection des renseignements personnels*, qui ne s'applique qu'à l'information personnelle, stipule que les institutions fédérales ne peuvent recueillir des renseignements personnels que si ces renseignements ont un lien direct avec leurs programmes ou leurs activités. Dans le cas de Statistique Canada, la *Loi sur la statistique* autorise l'organisme à recueillir des renseignements personnels à des fins statistiques. De plus, ces institutions doivent protéger ces renseignements contre la divulgation.

Le directeur du Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels au sein de Statistique Canada. Il exerce également les fonctions de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et d'agent principal de la protection des renseignements personnels de l'organisme.

Organisation et mandat de Statistique Canada

Le mandat de Statistique Canada découle principalement de la *Loi sur la statistique*. En vertu de cette loi, l'organisme a la responsabilité de recueillir, de compiler, d'analyser et de publier de l'information statistique sur les conditions économiques, sociales et générales du pays et de sa population. La Loi exige également que Statistique Canada coordonne le système statistique national, en particulier pour éviter le double emploi dans la collecte de données par le gouvernement. À cette fin, le statisticien en chef peut conclure des ententes de collecte conjointe ou de partage des données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux en application des dispositions de la Loi.

La *Loi sur la statistique* prévoit expressément que Statistique Canada effectue un recensement de la population et un recensement de l'agriculture tous les cinq ans, comme il l'a fait en 2021. La Loi confère aussi des pouvoirs substantiels à l'organisme pour qu'il obtienne des données au moyen d'enquêtes auprès des entreprises et des ménages canadiens. La Loi confère au statisticien en chef le pouvoir de déterminer si une enquête doit être menée de façon obligatoire ou volontaire. Statistique Canada a généralement fait la collecte de données sur les ménages de façon volontaire, sauf pour le Recensement de la population et l'Enquête sur la population active, cette dernière fournissant des données économiques essentielles. La participation au Recensement de l'agriculture et à la plupart des autres



enquêtes auprès des entreprises est obligatoire. Les personnes qui refusent de participer aux enquêtes obligatoires sont passibles de peines.

En vertu de la Loi, Statistique Canada peut aussi accéder aux dossiers administratifs, y compris aux données fiscales des particuliers et des entreprises, aux renseignements sur le crédit, aux déclarations douanières ainsi qu'aux enregistrements de naissances et de décès. Ces documents sont des sources essentielles de données statistiques qui permettent à l'organisme d'alléger le fardeau de réponse des entreprises et des particuliers. Statistique Canada est considéré comme un chef de file parmi les organismes statistiques du monde entier en ce qui a trait la réduction du fardeau de réponse par l'utilisation de données administratives.

Statistique Canada veille à ce que les méthodes et les protocoles de protection des renseignements personnels continuent d'évoluer au fur et à mesure que de nouvelles sources de données présentant divers niveaux de sensibilité voient le jour. Le cadre est en cours d'élaboration, afin d'assurer une plus grande transparence dans le processus d'acquisition des données, de fournir une justification plus solide (nécessité) pour l'acquisition de données et d'être plus explicite au sujet des efforts utilisés pour recueillir des données d'une manière à la fois efficace et proportionnelle à leur nécessité et sensibilité. Il faut notamment veiller à ce que la nécessité (besoin de données ou d'information) soit bien définie; appliquer des méthodes scientifiques et une série de points de contrôle sur la sensibilité, l'éthique et la proportionnalité (qualité, taille de l'échantillon, contenu et atténuation des risques); envisager d'autres méthodes; et exiger une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et une communication tout au long du processus pour assurer la transparence.

Statistique Canada a adopté une approche responsable à l'égard de la protection de la vie privée pour respecter l'engagement pris auprès des Canadiens de protéger leurs renseignements personnels. Ces mécanismes aident Statistique Canada à honorer cet engagement tout en assurant aux Canadiens l'accès à tous les renseignements importants sur l'économie, la société et l'environnement du Canada dont ils ont besoin pour assumer efficacement leur rôle de citoyens et de décideurs dans un monde en rapide évolution.

Instrument de délégation

L'instrument de délégation définit la délégation de l'exercice des pouvoirs et des fonctions du ministre en sa qualité de responsable d'une institution fédérale, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les pouvoirs figurant sur la liste détaillée actuelle en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ont été officiellement délégués par le ministre de l'Innovation, des Sciences, et du Développement économique le 18 mai 2021 (annexe A), prévoyant une pleine délégation des pouvoirs au directeur et au directeur adjoint du Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information.

Ressources

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) compte sur un effectif de 5,35 années-personnes. Le Bureau compte un gestionnaire de l'AIPRP, trois analystes principaux de l'AIPRP et deux analystes de l'AIPRP, qui travaillent tous à temps plein au traitement des demandes.



Rapport statistique

Le rapport statistique fournit des données agrégées sur l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces renseignements sont rendus publics chaque année et sont inclus dans le rapport annuel (annexe B).

Mise en œuvre Protection des renseignements personnels

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* a d'importantes répercussions sur Statistique Canada, mais celles-ci ne peuvent pas être évaluées uniquement en fonction du nombre de demandes traitées. Alors que la société demande la diffusion d'un ensemble plus vaste de renseignements détaillés, elle demande aussi une responsabilisation accrue du gouvernement en ce qui concerne la collecte des renseignements personnels et leur utilisation.

L'organisme compte sur de solides antécédents en matière de respect de la vie privée des Canadiens et il a pris un certain nombre d'initiatives pour relever les défis liés à la protection des renseignements personnels que cette dichotomie soulève.

Statistique Canada a établi des politiques internes qui traduisent les principes fondamentaux énoncés dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La directive d'information des répondants aux enquêtes de Statistique Canada prévoit qu'il faut renseigner tous les répondants sur l'utilisation prévue des statistiques produites à la suite de l'enquête, la Loi en vertu de laquelle l'enquête est menée, l'obligation de répondre, la protection de la confidentialité accordée à tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique* et toute entente de partage des données conclue conformément aux dispositions de la *Loi sur la statistique*.

Statistique Canada a également élaboré la Directive sur le couplage de microdonnées pour répondre aux craintes que suscite chez les répondants et les défenseurs de la vie privée la possibilité d'apparier des renseignements sur les particuliers tirés de diverses sources.

Ces deux directives sont non seulement conformes à l'esprit et à la lettre de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, mais elles témoignent aussi de l'engagement de l'organisme à protéger et à utiliser comme il se doit les renseignements personnels qu'il détient, tout en respectant les termes de son mandat.

L'organisme a aussi élaboré et mis en œuvre un Cadre de nécessité et de proportionnalité pour veiller à ce que toute collecte de renseignements personnels pour ses programmes statistiques soit dûment justifiée.

Alors que nous explorons de nouvelles voies et de nouvelles méthodes de collecte de données, le respect et la protection légitimes des renseignements personnels de la population canadienne sont au cœur de tout ce que nous faisons. Le Centre de confiance de Statistique Canada souligne notre manière de répondre aux besoins en information des Canadiens tout en assurant la sécurité et la confidentialité de leurs données.



Statistique Canada poursuit ses efforts de façon diligente pour respecter l'engagement qu'il a pris à l'égard de la confidentialité en vertu de la loi et en principe. Il s'agit notamment de veiller à ce que la protection des renseignements personnels demeure au cœur de toutes nos activités.

Le mandat principal de Statistique Canada consiste à produire des statistiques qui aident les Canadiens à mieux comprendre leur pays — sa population, ses ressources, son économie, sa société et sa culture. Pour réaliser ce mandat, l'organisme doit recueillir une quantité considérable de renseignements personnels directement auprès des Canadiens par l'entremise d'enquêtes, ou indirectement auprès d'organismes privés et publics. Le Parlement a confié à Statistique Canada ce mandat de mieux servir les Canadiens, mais de tels pouvoirs viennent avec une grande responsabilité. Statistique Canada s'ajuste continuellement aux nouvelles réalités et s'adapte aux mécanismes existants, ou en crée de nouveaux pour protéger la vie privée des Canadiens et veiller à ce que leurs données soient utilisées à bon escient. L'organisme doit démontrer aux Canadiens et les assurer qu'ils peuvent lui confier leurs renseignements sans hésitation.

Alors que Statistique Canada continue de se moderniser, il est déterminé à assurer une protection responsable des renseignements personnels. La protection responsable de la vie privée et des renseignements personnels est essentielle pour respecter notre promesse de recueillir, d'utiliser, de divulguer et de protéger de manière diligente les renseignements personnels des Canadiens. Elle garantit que nous nous efforçons sans cesse d'aller au-delà de ce qui est requis, et englobe des automatismes régulateurs innovateurs en matière de protection de la vie privée qui assurent une diligence raisonnable lors du traitement des renseignements personnels. Elle exige que la protection des renseignements personnels soit intégrée à toutes nos activités.

Pour favoriser une approche responsable de protection de la vie privée et répondre aux demandes d'un monde numérique au 21^e siècle, la haute direction de Statistique Canada s'est engagée à élaborer un Programme de gestion de la protection des renseignements personnels (PGPRP) officiel.

Même si bon nombre de ses composants faisaient déjà partie des activités régulières de l'organisme, le PGPRP instaure une approche systématique et stratégique qui renforce notre engagement à l'égard des renseignements personnels des Canadiens.



Statistique Canada
CADRE DE GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SURVEILLANCE ET EXAMEN

ÉVALUER ET RÉVISER
Des contrôles du
programme
sont nécessaires

CONTRÔLES DU PROGRAMME

Répertoire
de données
personnelles

Accès facile
pour les
Canadiens à
leurs
renseignements
personnels

Directives,
politiques et
procédures

Rationalisation
de la
gouvernance
aux fins
d'harmonisation
avec les
principes de
protection
responsable de
la vie privée

Évaluations
des risques et
autres outils
de soutien

Modernisation
de la boîte à
outils pour la
protection de
la vie privée et
simplification
des EFVP

Formation,
éducation et
sensibilisation

Éducation des
Canadiens sur
la protection
de la vie
privée dans le
contexte
statistique

Protocoles en
cas d'incident
et d'atteinte à
la protection
de la vie
privée

Trousse
d'autoassistance
et ressources
simplifiées
pour le
personnel et
surveillance
active

Gestion des
clients, des
associés et
des
fournisseurs
de données

Modèle
logique
d'intervention
précoce et
éléments
déclencheurs
en cas
d'atteinte à la
protection de

Communications
externes

Portail
modernisé sur
la protection
de la vie privée

ENGAGEMENT ORGANISATIONNEL

Appui des cadres

Dirigeant principal de la
protection des

Bureau de gestion de la
protection de la vie privée

Production de rapports

Demandes de renseignements personnels

En 2022-2023, Statistique Canada a reçu 48 nouvelles demandes et 133 demandes ont été reportées de la période précédente. Durant l'exercice, 178 demandes ont été traitées et 3 demandes ont été reportées à la prochaine période de déclaration.

Pour 24 demandes, l'information a été divulguée en totalité et pour 63 demandes, l'information a été divulguée en partie, ayant été caviardée afin de protéger les renseignements personnels se rapportant à d'autres personnes. Six demandes ont été exemptées/exclues, pour 2 demandes, l'information n'existait pas, et 83 demandes ont été abandonnées, car les demandeurs n'ont pas répondu à nos demandes de renseignements additionnels ou ont choisi de

Décisions rendues au regard des demandes traitées	
Communication totale	24
Communication partielle	63
Aucune communication (exemption)	6
N'existe pas	2
Demande abandonnée	83
Total	178



retirer leur demande entièrement. Les membres du public représentent le groupe de clients de Statistique Canada le plus important en matière de renseignements personnels.

En plus des demandes de renseignements personnels venant du public, l'organisme reçoit des demandes présentées par d'anciens fonctionnaires fédéraux et des fonctionnaires actuellement en poste relativement à des questions personnelles ou de relations de travail. Statistique Canada répond à un certain nombre de demandes de renseignements personnels dans le cadre de son programme des recherches aux fins des pensions. Ce programme fournit aux particuliers des renseignements tirés de leurs propres dossiers du recensement ou des Registres nationaux de 1940 afin d'appuyer leurs demandes de régime de retraite, de citoyenneté, de passeport ou d'autres services lorsque d'autres documents administratifs, comme les actes de naissance, sont requis, mais n'existent plus ou n'ont jamais été délivrés. Dans ces cas, les règlements permettent à des représentants dûment autorisés d'agir au nom d'un mineur ou d'une personne incapable et de gérer les affaires ou les biens de ceux-ci. Pour ce faire, les fiduciaires et les administrateurs de succession cherchent à obtenir des renseignements personnels tirés des dossiers du recensement ou des Registres nationaux de 1940 de personnes décédées, de mineurs ou d'adultes à charge. Lorsqu'il s'agit de personnes décédées, l'administrateur de succession peut exercer ces droits, mais aux seules fins de gérer la succession.

Pour l'exercice financier de 2022-2023, 68 demandes reçues au cours de l'exercice précédent provenaient de personnes qui souhaitaient obtenir leurs questionnaires du Recensement de la population de 2021.

Le traitement des demandes de renseignements personnels a nécessité l'examen de plus de 34 685 pages, dont 10 451 ont été divulguées. Quatre-vingt-sept (87) demandeurs ont reçu l'information par voie électronique, et huit (8) demandeur n'a reçu l'information en format papier.

Exercice financier	Demandes reçues	Demandes traitées	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées
2022/2023	48	178	34 685	10 451
2021-2022	161	65	1 744	1 416
2020-2021	86	138	4 076	2 983
2019-2020	283	210	5 586	3 364
2018-2019	1 012	1 007	15 244	13 595

Autres demandes

Au cours de la période visée, Statistique Canada n'a reçu aucune demande de consultation soumise par d'autres ministères et organismes gouvernementaux en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.



Décisions rendues au regard des demandes traitées

Les décisions rendues concernant les 178 demandes traitées en 2022-2023 sont les suivantes :

- 24 communications totales (14 %)
- 63 communications partielles (35 %)
- 6 exemptions/exclusions (3%)
- 2 demandes visant de l'information qui n'existait pas (1 %)
- 83 demandes abandonnées par les demandeurs (47 %)

Délais de traitement et prorogations

Sur les 48 demandes reçues et traitées durant l'exercice de 2022-2023, 40 demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et 3 demandes ont été reportées au prochain exercice. Plusieurs facteurs ont contribué au respect des délais, y compris la tenue de séances de formation avec des cadres supérieurs et des agents de liaison, ainsi que la réduction de l'arriéré des demandes, qui a permis aux analystes de se concentrer sur les nouvelles demandes reçues au cours de cette période. Des prolongations ont été accordées pour 8 demandes.

Les 45 demandes traitées en 2022-2023 l'ont été dans les délais suivants :

- 26 dans un délai de 1 à 15 jours (58 %)
- 8 dans un délai de 16 à 30 jours (18 %)
- 8 dans un délai de 31 à 60 jours (18 %)
- 1 dans un délai de 61 à 120 jours (2 %)
- 2 dans un délai de 121 à 180 jours (4 %)

Exemptions et exclusions

Comme ce fut le cas au cours de périodes de déclaration antérieures, l'article 26 a été appliqué aux dossiers qui ont été exemptés de la divulgation durant l'exercice de 2022-2023. Cet article de la *Loi* protège les renseignements personnels d'autres personnes pour qui le demandeur n'a pas obtenu de consentement.

Coûts

En 2022-2023, le Bureau de l'AIPRP a engagé des coûts salariaux estimatifs de 135 260 \$ et des coûts administratifs de 1 890 \$ pour mettre en application la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Initiatives de formation relatives à la protection des renseignements personnels

En 2022-2023, le Bureau de l'AIPRP a entrepris l'élaboration d'un programme de formation officiel pour tout le personnel de l'organisme, qui a commencé en avril 2020. En attendant la mise en œuvre de la



formation officielle, une formation individuelle informelle a été offerte à l'ensemble du personnel de l'organisme. La formation individuelle a aidé les employés à comprendre leurs obligations en vertu de la Loi, et a permis de les renseigner sur les politiques et directives de Statistique Canada relatives aux renseignements personnels.

Le Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information de Statistique Canada offre des cours sur divers sujets liés à la *Loi sur la statistique* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'aux politiques et aux directives qui les accompagnent. Ces cours comprennent notamment « Mener des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée » et « Protection des renseignements personnels et confidentialité », l'accent y étant mis sur les renseignements personnels recueillis à propos des employés de Statistique Canada, des clients ou du public et sur l'usage approprié de tels renseignements personnels.

Statistique Canada exige également que les employés suivent des cours informatisés sur la confidentialité. Un cours obligatoire pour les nouveaux employés donne un aperçu de la confidentialité et en souligne l'importance à Statistique Canada.

De plus, le Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information (BGPVPCI) a parrainé la Journée de la protection des données en janvier 2023. À cette occasion, des activités ont eu lieu pour mieux faire comprendre les moyens de protéger les renseignements personnels contre leur accès, leur utilisation ou leur divulgation sans autorisation. Le BGPVPCI a noté une grande mobilisation et a reçu des commentaires pertinents. Des réunions bilatérales portant sur les programmes et les activités de StatCan sont tenues sur une base régulière entre le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) et StatCan. La participation aux séances d'information du CPVP sur les évaluations des facteurs relatif à la vie privée a été encouragée à StatCan, et de nombreux membres du personnel y ont assisté.

Politiques, directives et procédures

Le Bureau de l'AIPRP dispose de divers outils mis en place pour s'assurer que les personnes-ressources des secteurs de l'AIPRP connaissent bien leurs rôles et leurs responsabilités relativement à la coordination des demandes de renseignements personnels. Parmi ces outils figurent des listes de vérification, indiquant les étapes à suivre lorsqu'on fournit des documents visés par des demandes de renseignements personnels, ainsi que les coordonnées d'une personne-ressource de l'équipe d'AIPRP disponible tout au long du processus. Diverses directives et politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à propos de la protection des renseignements personnels sont également mises en œuvre. Les renseignements personnels et confidentiels sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la statistique* et ils ne seront divulgués qu'en vertu de ces lois.

Statistique Canada a élaboré et publié un Cadre de protection de la vie privée qui définit la portée complète des contrôles de protection des renseignements personnels dans les activités de Statistique Canada comme un ensemble approuvé de pratiques, de procédures et de gouvernance lié à la protection de la vie privée. Cela comprend la désignation du directeur du Bureau de gestion de la protection de la vie privée et de coordination de l'information, à titre d'agent principal de la protection des renseignements personnels (APPRP) de Statistique Canada, par le statisticien en chef. L'APPRP fournit un leadership sur



des questions liées à la protection de la vie privée, élabore des stratégies et des processus opérationnels qui font en sorte que la protection de la vie privée est prise en considération dans les décisions opérationnelles et assure la protection des renseignements au moyen d'instruments de politique administrative et de pratiques exemplaires.

En tant que l'autorité fonctionnelle des méthodes statistiques du gouvernement du Canada, StatCan a collaboré avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en ce qui concerne l'avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels en matière de dépersonnalisation. Le SCT et StatCan ont commencé à préparer une initiative pluriannuelle visant à élaborer un cadre de dépersonnalisation pour le gouvernement du Canada, qui comprendra des normes, des directives et des outils qui permettront aux institutions de tirer parti de la dépersonnalisation comme technique de protection des renseignements personnels.

Étant donné sa position unique au sein du gouvernement fédéral pour ce qui est de la collecte de renseignements personnels strictement à des fins statistiques et de recherche, Statistique Canada a déterminé qu'il est possible d'aborder les questions de protection de la vie privée associées à ses activités statistiques menées en vertu de la *Loi sur la statistique* par le biais d'une [évaluation générique des facteurs relatifs à la vie privée \(EFPV\)](#).

Bien que l'EFPV générique soit complète et qu'elle tienne compte de la grande majorité des opérations de Statistique Canada, dans le cas d'activités extraordinaires, des EFPV spécifiques sont effectuées avec l'apport du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP). Statistique Canada prépare des suppléments à l'EFPV générique pour tous les nouveaux programmes et enquêtes ainsi que ceux substantiellement remaniés qui comprennent la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels, posant des risques particuliers ou accrus sur le plan de la protection de la vie privée, de la confidentialité ou de la sécurité, qui n'ont pas été traités dans l'EFPV générique.

Plaintes et enquêtes

Cinq plaintes visant Statistique Canada ont été déposées auprès du Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) du Canada :

- 2 plaintes ont été retirées, car le demandeur n'a pas répondu aux demandes de renseignements du CPVP;
- 1 plainte concernant un retard, et l'enquête a permis d'établir qu'elle était fondée;
- 2 plaintes portaient sur un refus lié à des exemptions accordées par Statistique Canada. L'organisme a fourni des renseignements au CPVP et attend les prochaines étapes de l'enquête.

Traitement des demandes

À Statistique Canada, le Bureau de l'AIPRP traite les demandes et en fait le suivi en les enregistrant dans un système appelé Privasoft – Access Pro Case Management. Un accusé de réception de la demande est envoyé au client et un formulaire de recherche est transmis au secteur de programme concerné (bureau de première responsabilité [BPR]). Si le BPR et le Bureau de l'AIPRP doivent obtenir des précisions sur la demande, le Bureau de l'AIPRP communique avec le client. Statistique Canada examine actuellement les options pour une nouvelle solution logicielle dont il ferait l'acquisition, qui



appuiera la modernisation et l'amélioration du traitement des demandes reçue par l'organisme. Le processus d'acquisition est chapeauté par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au nom du gouvernement du Canada.

Le formulaire de recherche a été créé par le Bureau de l'AIPRP à Statistique Canada dans l'esprit de la Politique sur la protection de la vie privée et de la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Sur le formulaire figurent le texte de la demande, le nom et le numéro de téléphone de l'agent de l'AIPRP et la date à laquelle les documents doivent être fournis (normalement un délai de 5 à 10 jours). Il est également mentionné sur le formulaire que le Bureau de l'AIPRP est tenu de déclarer annuellement les coûts administratifs liés aux demandes, de sorte que divers renseignements sont requis : le ou les niveaux et groupes des personnes travaillant à la recherche et le temps consacré à la demande, ce qui comprend le temps consacré à la recherche, à l'extraction de l'information, à l'examen interne (pertinent ou non à la demande) et à la photocopie. Les personnes qui fournissent les documents doivent signaler tous ceux qui pourraient être de nature délicate (par exemple, renseignements personnels, questions juridiques), et le directeur ou le délégué responsable du secteur de programme approuve et signe le formulaire.

Le Bureau de l'AIPRP aide les secteurs de programme à retracer les documents dès le premier jour. Puisque les documents doivent être fournis dans des délais de 5 à 10 jours, un suivi est fait le cinquième jour. Si plus de temps est requis pour l'obtention des documents, le secteur de programme doit en informer le Bureau de l'AIPRP à ce moment-là. Un délai supplémentaire de 1 à 5 jours peut être accordé selon l'ampleur du travail qu'il reste à faire. Une fois que les documents sont obtenus du BPR, le Bureau de l'AIPRP s'assure que le formulaire est bien rempli et qu'il est signé par le gestionnaire approprié. Le Bureau de l'AIPRP prend de 5 à 10 jours pour examiner et traiter les dossiers. Une fois le travail du Bureau de l'AIPRP terminé, la version définitive est envoyée au client. Le BPR et la direction sont bien conscients de l'importance des demandes d'AIPRP.

Atteintes à la vie privée

Le Protocole en cas d'atteinte portée aux renseignements et à la protection de la vie privée fournit une désignation claire des divers rôles et responsabilités en cas de violation. Il comporte l'exigence de remplir un modèle standard qui intègre les éléments proposés dans les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la manière de répondre à une atteinte à la vie privée. Ce modèle a été approuvé par la haute direction de l'organisme. Le rapport d'incident doit, à tout le moins, contenir les renseignements suivants :

- une description de l'incident (qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment);
- les mesures déjà prises et les mesures prévues;
- une description des risques et des incidences;
- tout autre renseignement pouvant être utile pour retrouver les éléments d'information perdus, ou pour évaluer les conséquences de leur perte ou de l'atteinte à leur intégrité;
- les recommandations pour atténuer ou éliminer le risque qu'un incident semblable se reproduise à l'avenir;
- une mention indiquant si les personnes ou les organisations touchées par l'atteinte à la vie privée en ont été informées;
- une indication selon laquelle les personnes, le CPVP et le Secrétariat du Conseil du Trésor seront avisés de l'incident et, dans le cas contraire, la raison pour laquelle ils n'ont pas été avisés.



Les pratiques exemplaires permettant de réduire ou d'éliminer la possibilité qu'un incident similaire se reproduise, qui auront été mises en lumière lors d'une enquête, devront être communiquées aux autres employés à des fins de prévention.

Les atteintes à la protection des renseignements personnels sont coordonnées par l'équipe de la gestion de la vie privée pour s'assurer que tous les programmes touchés puissent faire part de leurs commentaires.

Il y a eu, à Statistique Canada, 10 atteintes à la protection des renseignements personnels au cours de la période visée par ce rapport, dont l'une était substantielle. Au total, 404 personnes ont été touchées par ces 10 atteintes à la protection des renseignements personnels.

Une atteinte substantielle a été signalisée au CPVP, touchant un employé de StatCan :

Les renseignements bancaires relatifs au dépôt direct d'un employé de Statistique Canada ont été modifiés par un conseiller en rémunération et la paie de l'employé a été déposée dans un compte inconnu durant quelques périodes de paie. Le CIDP de l'employé a également été communiqué à la personne inconnue qui a effectué la modification.

L'employé concerné a été informé de l'atteinte et de son droit de déposer une plainte auprès du CPVP, et la situation a été corrigée.

Des mesures supplémentaires propres aux secteurs touchés par l'atteinte ont été mises en œuvre, y compris les suivantes :

- Tous les conseillers en rémunération ont suivi une formation d'appoint concernant le processus à respecter lorsque des employés de StatCan utilisent le système de paie pour modifier leurs renseignements bancaires. Seuls les anciens employés ou les employés en congé non payé peuvent faire une demande de modification directement auprès d'un conseiller en rémunération, et le processus de confirmation de l'identité établi par les pairs conformément au processus en place, sauf si elle est générée automatiquement au moyen du Système de gestion de temps (SGT) de Statistique Canada. Si une opération doit être réalisée directement dans le système de paie, la mesure doit être vérifiée par un pair.

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

La Directive sur les EFVP de Statistique Canada définit les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs et des spécialistes de la protection de la vie privée en ce qui a trait à la collecte, à l'utilisation et à la diffusion de renseignements personnels. Cette directive s'applique à tous les programmes statistiques et non statistiques qui comportent des activités de collecte, d'utilisation ou de diffusion de renseignements personnels.

L'EFVP générique de Statistique Canada couvre tous les aspects des programmes statistiques de Statistique Canada qui recueillent, utilisent et divulguent des renseignements à l'appui du mandat confié par la *Loi sur la statistique*. L'EFVP générique s'appuie sur les dix principes afférents à la protection des



renseignements personnels et comprend une évaluation de la menace et des risques pour divers modèles d'accès et de collecte.

Des suppléments à l'EFVP générique sont produits pour toutes les activités nouvelles ou substantiellement remaniées de collecte, d'utilisation ou de divulgation de renseignements personnels qui posent des risques particuliers ou accrus sur le plan de la protection de la vie privée, de la confidentialité ou de la sécurité. L'EFVP générique et ses suppléments sont publiés sur le site Web de Statistique Canada : [Évaluation générique des facteurs relatifs à la vie privée](#).

Des évaluations particulières des facteurs relatifs à la vie privée sont également effectuées dans le cas de programmes et de services administratifs nouveaux ou remaniés qui comportent des activités de collecte, d'utilisation ou de divulgation de renseignements personnels qui ne sont pas abordées dans l'EFVP générique. Les résumés des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée effectuées sont publiés sur le site Web de Statistique Canada : [Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée](#).

Au cours de la période visée par ce rapport, 22 évaluations de la protection de la vie privée (1 EFVP, 14 suppléments et 7 modifications ou ajouts) ont été approuvées et transmises au Commissariat à la protection de la vie privée et au Secrétariat du Conseil du Trésor. Voici de brèves descriptions de ces évaluations :

Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) a été menée afin de déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF). Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Statistique Canada (StatCan) travailleront en partenariat pour mener le SAFF de 2022-2023. Les résultats appuient l'élaboration de plans d'action et de stratégies visant à répondre aux besoins des fonctionnaires et à résoudre les problèmes relevés. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Projet de prétraitement des données administratives

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection des renseignements personnels, la confidentialité ou la sécurité associés au Projet de prétraitement des données administratives (PDA). Le PDA soutient le mandat de Statistique Canada au moyen de la centralisation et de l'automatisation des activités de réception et de prétraitement des données administratives à Statistique Canada. Le PDA permet de réduire les risques en matière de protection des renseignements personnels et les frais généraux de l'organisme par la redistribution des processus manuels traditionnels comme l'anonymisation dans un écosystème d'infrastructure statistique et d'entreprise automatisé, axé sur les métadonnées et sécurisé. Il permet à l'organisme de combler les lacunes existantes dans la circulation des données par le biais d'une approche rapide, uniforme et coordonnée de la disponibilité des données administratives anonymisées. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.



Données de la police militaire des Forces canadiennes dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé afin d'établir s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés à l'ajout de données de la Police militaire des Forces canadiennes (PMFC) au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Le Programme DUC sert à recueillir des données sur les affaires criminelles qui ont été signalées aux services de police canadiens et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Les renseignements recueillis auprès des services de police dans le cadre du Programme DUC comprennent des renseignements personnels comme le nom, la date de naissance, le sexe et les caractéristiques des victimes et des auteurs présumés impliqués dans des incidents criminels. Depuis 2022, la PMFC est une répondante active au Programme DUC et fournit les mêmes renseignements que ceux déjà présentés par d'autres services de police. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Enquête canadienne sur les mesures de la santé

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection des renseignements personnels, la confidentialité ou la sécurité associés au cycle 7 de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé (ECMS). Les renseignements recueillis dans le cadre de l'ECMS contribuent à améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies et à promouvoir la santé et le bien-être des Canadiens. De plus, le cycle 7 met en lumière les maladies, donne une meilleure idée de la proportion de maladies non diagnostiquées chez les Canadiens, et permet aux professionnels de la santé et aux chercheurs de relever les défis en matière de santé publique. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection des renseignements personnels, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes (ECSEJ) de 2023. Cette enquête à participation volontaire menée auprès des ménages est un suivi à l'ECSEJ de 2019, mais repose sur deux méthodes d'échantillonnage (longitudinale dans le cas des répondants à l'ECSEJ de 2019 ayant fourni des coordonnées aux fins de suivi et transversale pour les nouveaux répondants) afin de recueillir des renseignements sur les personnes âgées de 1 à 22 ans qui vivent dans les provinces canadiennes, ainsi que certains renseignements sur leurs parents ou tuteurs légaux et le conjoint du parent ou du tuteur légal qui peuvent avoir une incidence sur le bien-être des enfants et des jeunes. Les renseignements recueillis fournissent de nouvelles données pour analyser la santé physique et mentale générale des enfants et des jeunes au Canada et pour guider les décisions entourant l'élaboration et le financement des programmes visés. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection des renseignements personnels, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet (ECUI). L'ECUI est une enquête à participation volontaire menée auprès des personnes de 15 ans ou plus qui ne résident pas en établissement et qui vivent dans une des 10 provinces. L'ECUI permet de recueillir des renseignements sur la manière dont les technologies numériques et Internet transforment la société, l'économie et le



quotidien des Canadiens. Elle permet l'éclairer les programmes et les politiques du gouvernement en ce qui a trait à l'adoption de technologies numériques, en particulier les politiques et les programmes visant à offrir à la population des services Internet haute vitesse plus fiables et abordables. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Enquête canadienne sur l'incapacité

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé afin d'établir s'il y avait des enjeux relatifs à la vie privée, à la confidentialité ou à la sécurité associés à l'ajout de nouveau contenu à l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI). L'ECI permet de recueillir des renseignements sur le type et la gravité de l'incapacité auprès de Canadiens dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé, ainsi que des renseignements sur l'utilisation d'aides et d'appareils fonctionnels, l'aide reçue ou requise, le niveau de scolarité, les expériences et les mesures d'adaptation, la situation sur le marché du travail et la capacité de se déplacer dans la collectivité. Du nouveau contenu a été ajouté pour aider à l'évaluer l'incidence de la nouvelle *Loi canadienne sur l'accessibilité*, ainsi qu'à analyser les résultats dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Enquête auprès des Autochtones

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection des renseignements personnels, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Enquête auprès des Autochtones (EAPA). Cette enquête ciblée à participation volontaire est une enquête nationale menée auprès des membres des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis et des Inuits. Chaque cycle de l'EAPA porte sur un thème prioritaire qui se fonde sur de nouvelles priorités statistiques émergentes chez les peuples autochtones, en plus de recueillir un ensemble uniforme de variables fondamentales qu'on peut suivre au fil du temps. L'EAPA de 2022 a porté sur les enfants et les familles autochtones, tout en continuant de fournir d'autres renseignements socioéconomiques, démographiques et culturels essentiels, ainsi qu'on module robuste sur la santé. L'enquête soutient le mandat de Services aux Autochtones Canada, qui est « d'appuyer et d'habiliter les Autochtones », et cherche à fournir des données récentes et pertinentes qui serviront à élaborer des activités en matière de politiques et de programmes en éducation, en emploi et en santé. Il s'agit d'une source d'information utile pour les organisations, les collectivités, les fournisseurs de services, les chercheurs et les administrations autochtones pour accroître le bien-être des peuples autochtones. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Environnement de statistiques longitudinales sur l'immigration

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux touchant la protection des renseignements personnels, la confidentialité ou la sécurité associés à l'Environnement de statistiques longitudinales sur l'immigration (ESLI). L'ESLI est un nouvel environnement de couplage sécurisé qui contient des clés de couplage anonymes permettant la connexion d'un sous-ensemble de six bases de données secondaires avec l'une des deux bases de données principales. Les bases de données ne contiennent pas d'identifiants personnels directs, et seuls les renseignements statistiques agrégés et non confidentiels sont rendus publics et, par conséquent, les personnes ne sont identifiables dans aucun produit diffusé au public. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.



Profils des victimes de la violence liée aux gangs : Analyse d'une cohorte de la Colombie-Britannique

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été effectué pour établir s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés au projet Profils des victimes de la violence liée aux gangs : Analyse d'une cohorte de la Colombie-Britannique. Ce projet a été demandé par le service de la police antigang intégré de la Colombie-Britannique, la Combined Forces Special Enforcement Unit of British Columbia (CFSEU-BC), qui tient un répertoire des victimes d'un homicide ou d'une tentative d'homicide lié à un gang soupçonné ou confirmé. Le projet cherche à avoir une meilleure compréhension des profils des victimes et de leur cheminement dans le système de justice et d'autres systèmes sociaux. Ces données permettront d'améliorer la capacité de la CFSEU-BC à élaborer des programmes communautaires éclairés qui, s'ils sont concluants, pourraient être appliqués dans l'ensemble du pays. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être gérés.

Enquête sur les technologies de pointe et Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVO) générique a été réalisé pour déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés à l'ajout de variables à l'Enquête sur les technologies de pointe (ETP) et à l'Enquête sur l'innovation et les stratégies d'entreprise (EISE). Les données recueillies sur une base obligatoire portent sur l'adoption, l'utilisation, le développement et les obstacles à l'adoption de diverses technologies de pointe ainsi que sur l'innovation et les stratégies des entreprises. En raison de la nécessité d'obtenir des renseignements sur les types d'entreprises qui accusent un retard et qui ont besoin d'un soutien pour l'adoption de technologies et l'innovation, une portion à participation volontaire a été ajoutée aux enquêtes de 2022 sur les caractéristiques du principal décideur de l'entreprise. Les caractéristiques comprennent le genre, la diversité sexuelle et de genre, l'identité autochtone, l'appartenance à minorité visible, l'incapacité, le statut de nouveau Canadien, le plus haut niveau de scolarité et le groupe d'âge (tranches d'âge de 10 ans). Ces renseignements permettront de faire la lumière sur les lacunes dans l'adoption et l'utilisation de technologies de pointe ainsi que sur les lacunes dans l'innovation des entreprises pour divers groupes minoritaires, et permettront au gouvernement d'offrir du financement et du soutien à des groupes précis d'entreprises. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Enquête sur la sécurité financière

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé pour déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés à l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) et à l'ajout d'une nouvelle question qui mesure les changements à la situation financière des familles canadiennes depuis que la pandémie de COVID-19 a été signalisée pour la première fois. Cette enquête à participation volontaire a été créée en 1999 pour brosser un tableau complet de la valeur nette des Canadiens et comprend des renseignements sur la valeur de leurs principaux actifs financiers et non financiers et sur l'argent dû sur les hypothèques, les véhicules, les cartes de crédit, les prêts étudiants et les autres dettes. Les renseignements recueillis dans le cadre de l'enquête appuient l'évaluation de la résilience des actifs des Canadiens et peuvent aider à déterminer les groupes les plus susceptibles de se trouver en situation d'insécurité financière. De plus, ces renseignements fournissent aux décideurs et aux universitaires des indicateurs pour en apprendre davantage sur les Canadiens les plus endettés, le bien-être financier des aînés, la prévalence de l'inégalité de la richesse et l'incidence de ces enjeux sur notre société. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.



Enquête sur les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé pour déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés au Sondage sur les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes (SISFAC). Ce sondage à participation volontaire comprend des questions sur le fait d'être témoin de comportements sexuels inappropriés ou d'en avoir fait l'expérience, sur la discrimination fondée sur le sexe, sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et sur l'agression sexuelle, ainsi que sur les caractéristiques, l'incidence et le signalement de ces expériences. Elle comprend également des questions sur l'âge, le sexe à la naissance, l'identité de genre, l'appartenance à une minorité visible, le statut Autochtone et l'incapacité. L'enquête permet de fournir des renseignements sur les agressions sexuelles, les comportements sexualisés et discriminatoires, ainsi que sur la connaissance et la perception à l'égard des politiques et des interventions relativement à l'inconduite sexuelle. Elle soutient les efforts continus du ministère de la Défense nationale pour traiter et prévenir l'inconduite sexuelle dans son milieu de travail et au sein de son effectif. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges

Un supplément à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) générique a été réalisé pour déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés à l'ajout de nouvelles variables au Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SIPEUC). Statistique Canada mène depuis 1937 cette enquête annuelle qui permet de recueillir des renseignements comparables à l'échelle nationale sur le nombre et les caractéristiques socioéconomiques des membres du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes. L'enquête permet de recueillir 27 éléments d'information sur chaque membre du personnel enseignant à plein temps dans chaque établissement participant, dont le numéro d'identification unique par établissement, le genre, l'année de naissance, le département, les renseignements sur le salaire, la principale matière enseignée, le rang professoral, l'emploi précédent, l'année de nomination au rang actuel, le type de nomination, l'année de nomination au sein de l'établissement, le premier grade obtenu et le grade le plus élevé obtenu, ainsi que le pays de naissance. De nouvelles variables sont ajoutées à l'enquête pour combler les lacunes connues en matière de données, notamment le manque de données sur l'équité, la diversité et de l'inclusion (EDI), autres que le sexe, pour les universitaires à plein temps, ainsi que des renseignements sur le personnel à temps partiel ou contractuel. Ultiment, la collecte de données désagrégées plus robustes sur les groupes sous-représentés au sein du milieu universitaire peut être utilisée pour cerner et éliminer les obstacles et les inégalités, et pour encourager la participation des groupes sous-représentés désignés au sein du milieu universitaire, ainsi que contribuer à un environnement d'emploi plus équitable dans les universités canadiennes. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Système automatisé de contrôle d'accès

Un addenda à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) du système automatisé de contrôle d'accès a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés à l'utilisation de renseignements personnels provenant de cartes d'identité utilisées aux terminaux de sécurité aux entrées des installations de Statistique Canada de la région de la capitale nationale pour produire des chiffres sur l'occupation. Des rapports sommaires sont générés à partir du nombre agrégé de visites sur place par jour, semaine et mois. La portée de l'évaluation est limitée à la phase 1 du projet d'occupation, qui couvre l'utilisation non administrative des renseignements personnels pour présenter des rapports à la haute direction sur les comptes agrégés d'employés travaillant dans les bureaux de Statistique Canada dans la région de la



capitale nationale. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Système de gestion des relations avec les clients – Commentaires des clients

Une modification à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) du Système de gestion des relations avec les clients (SGRC) a été réalisée afin de déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés à l'ajout des Commentaires des clients au SGRC préexistant. Après avoir reçu un produit ou un service, les clients recevront un courriel comprenant un lien unique vers un questionnaire qui permettra de recueillir des commentaires sur la satisfaction du client à l'égard de la prestation des services ainsi que sur la qualité et l'utilité des produits et services reçus, afin de rendre l'organisme plus réceptif et plus adaptable aux besoins des clients. Ces renseignements seront utilisés pour produire des rapports agrégés confidentiels à l'organisme et signaler des indicateurs de satisfaction de haut niveau au Secrétariat du Conseil du Trésor. Les rapports ne contiennent pas les coordonnées du client. L'évaluation n'a relevé aucun risque supplémentaire en matière de protection des renseignements personnels qui n'est pas déjà cerné dans l'EFVP du SGRC et qui ne peut pas être géré au moyen des mesures de protection en place.

Sondage sur le mieux-être des employés – Emploi et Développement social Canada - Collecte

Une modification a été apportée au Sondage sur le mieux-être des employés, à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) des sondages éclair et au supplément à l'EFVP pour le Sondage sur le mieux-être des employés (SME) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) afin de déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés au SME d'EDSC. À l'origine, le SME était mené pour Statistique Canada en vertu de la *Loi sur la gestion de finances publiques*, car il s'agissait d'une enquête interne sur les ressources humaines. Ce SME d'EDSC est maintenant mené en vertu de la *Loi sur la statistique*, puisqu'il s'agit d'une collecte pour EDSC selon le principe du recouvrement des coûts. Les renseignements statistiques recueillis seront utilisés pour améliorer l'expérience des employés et aider à créer un environnement propice au bien-être, à la sécurité psychologique, à la croissance, au respect, à la diversité et à l'inclusion. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Sondage sur le mieux-être des employés – Emploi et Développement social Canada – Modification apportée au partage des données

Une modification à la Modification des Sondages sur le mieux-être des employés, à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) des sondages éclair et au supplément à l'EFVP a été réalisée pour le Sondage sur le mieux-être des employés d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) afin de déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés à l'ajout de la variable « catégorie de travailleur » et au partage de microdonnées des répondants consentants avec EDSC, en vertu d'un protocole d'entente conformément à l'article 12 de la *Loi sur la statistique*. Le fichier de partage comprend seulement les données anonymisées des répondants qui ont donné leur consentement éclairé à partager leurs renseignements avec EDSC, à des fins statistiques et de recherche. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.



Sondage sur le mieux-être des employés – Populations difficiles à joindre – Projet pilote

Une modification a été apportée au Sondage sur le mieux-être des employés (SME) et à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) des sondages éclairés afin de déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés au projet pilote interne sur les populations difficiles à joindre, qui vise à obtenir des renseignements sur les facteurs ayant contribué à la non-répondants au SME au moyen d'une méthodologie d'échantillonnage déterminé selon les répondants afin de joindre les employés qui sont réticents ou qui n'ont pas tendance à répondre à des approches d'enquête plus traditionnelles. L'objectif est d'éclairer et de faire progresser un cadre méthodologique qui pourrait être adapté et appliqué à d'autres populations difficiles à joindre, dont les renseignements pourraient guider les décideurs et aider à l'élaboration des politiques. Seuls les produits statistiques agrégés conformes à des dispositions sur la confidentialité équivalente à celles appliquées aux renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique* sont considérés aux fins de diffusion. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Microsoft 365

Une modification à l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) de Microsoft 365 a été effectuée afin de déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la protection des renseignements personnels, à la confidentialité ou à la sécurité associés aux mises à jour apportées à la mise en œuvre de Microsoft 365 par Statistique Canada dans l'ensemble de l'organisme, y compris la mise en œuvre de la fonctionnalité de voix par protocole Internet à l'intention des intervieweurs des opérations statistiques au lieu des appels téléphoniques traditionnels, et des modifications aux politiques concernant l'utilisation des renseignements statistiques sensibles, y compris des renseignements personnels, sur les produits Microsoft 365 aux fins d'harmonisation avec sa capacité d'interagir avec les renseignements Protégé B. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Enquête sur la COVID-19 et la santé mentale – Cycle 1

Un addenda à l'évaluation Des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) du cycle 3 de l'Enquête sur la COVID-19 et la santé mentale (ECSM) a été réalisé afin de déterminer s'il y avait des enjeux relatifs à la confidentialité ou à la sécurité associés à l'ajout de sujets à l'ECSM. Les sujets à ajouter au cycle de l'enquête de 2023 comprennent : des mesures supplémentaires du bonheur, le bien-être psychologique, la solitude, la violence conjugale, l'orientation sexuelle, le sexe à la naissance et la situation vis-à-vis de l'incapacité. De plus, certaines questions liées à des répercussions particulières de la COVID-19 ont été modifiées (p. ex. le fait d'avoir reçu un diagnostic de COVID-19) ou supprimées (p. ex. le fait de connaître une personne qui a reçu un diagnostic de COVID-19) afin de mieux rendre compte du contexte de 2023. L'évaluation n'a relevé aucun risque d'entrave à la protection des renseignements personnels qui ne peut être géré.

Couplage de microdonnées

Comme le stipule la Directive sur le couplage de microdonnées de Statistique Canada (la Directive), les couplages de différents enregistrements se rapportant à une même personne sont uniquement menés à des fins statistiques et seulement lorsque leur apport à l'intérêt public l'emporte clairement sur les risques



d'atteinte à la vie privée des personnes visées. Un des principaux objectifs du couplage d'enregistrements est de produire des renseignements statistiques permettant de mieux comprendre la société canadienne, l'économie et l'environnement.

Toutes les propositions de couplage de microdonnées sont soumises à un processus d'examen décrit dans la directive. En plus de démontrer l'avantage pour le public, chaque proposition doit donner des détails sur les résultats. La diffusion publique de tout renseignement résultant d'un couplage de microdonnées, comme de tout autre renseignement statistique, se fait uniquement à un niveau agrégé qui assure la protection de la confidentialité des renseignements personnels.

En 2022-2023, 20 couplages de microdonnées comportant des renseignements personnels ont été approuvés. Un sommaire de ces couplages d'enregistrement figure à l'annexe C.

Paragraphe 8(2)(m)

Aucune divulgation n'a été faite en vertu de l'alinéa 8(2)(m) de la Loi sur la protection des renseignements personnels au cours de la période visée par le rapport.

